



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/657/Add.1
29 juin 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR L'OPÉRATION
DES NATIONS UNIES À CHYPRE

(période du 9 décembre 1998 au 9 juin 1999)

Additif

Au paragraphe 21 de mon rapport du 8 juin 1999 (S/1999/657), j'ai recommandé au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) pour une nouvelle période de six mois, et indiqué que je rendrais compte au Conseil de mes consultations sur la question avec les parties intéressées. Il m'appartient maintenant d'informer le Conseil que le Gouvernement chypriote, ainsi que le Gouvernement grec et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont fait savoir que la prorogation proposée rencontre leur agrément. Le Gouvernement turc a indiqué qu'il souscrit et apporte son appui à la position de la partie chypriote turque, telle qu'elle a été exprimée lors de réunions antérieures du Conseil concernant la prorogation du mandat de la Force.
